



Divorce à l'amiable, avec un titre de séjour d'un an

Par **bilel86**, le **05/03/2008** à **09:27**

bonjour voilà mon histoire est presque comme celle de joseph gold
sauf que moi ma femme qui est d'origine algerienne (naturalisée française)
je l'ai connu en algerie depuis l'adolescence ,3 ans passé elle venu en france avec sa famille
,je suis venu par la suite (1 an plus tard)rejoindre ma famille:ma mere ,mes soeurs
(françaises) .sachant que j'avais deja vecu ici pendant 5 ans scolarisé ayant appris la culture
française.nous nous sommes marié ici nous avons 1 enfant .j'ai un titre de séjour de 1 an
(mon dernier apres j'aurai celui de 10 ans)j'ai un bts en informatique je n'ai pas pu travaillé
avec alors j'ai suivi une formation qui me permet de trouver un emploi ,ce qui me permet de
subvenir aux besoin de ma famille .ma femme veut divorcer à l'amiable,car pour elle je
n'assure en ce qui concerne les besoins,mais d'autres raisons qui me paraissent tellement
injustes que je prefere en rester là
voilà je voulais savoir ce que je risque pas rapport à ma carte de resident que ne j'ai pas
encore obtenue?
merci